

Conseil scientifique Formation restreinte

Mardi 22 février 2022, 15h - 17h

Présents : Florence Bernault, Dominique Cardon, Nicolas Coeurdacier, Séverine Dusollier, Emanuele Ferragina, Caterina Froio, Martial Foucault, Pierre François, Florence Haegel, Sukriti Issar, Eberhard Kienle, Jeanne Lazarus, Emmanuelle Loyer, Benjamin Marx, Thierry Mayer, Fabrice Melleray, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Anne Revillard, Gwenaële Rot, Mirna Safi, Mathias Vicherat, Dina Waked, Cornelia Woll.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique
Esla Bedos, chargée de mission, Direction scientifique
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines
Marie Mendras, directrice de recherche CNRS, CERI
Karoline Postel-Vinay, directrice de recherche FNSP, CERI
Kate Vivian, directrice des Affaires internationales

1 / Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 18 janvier 2022

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 18 janvier 2022.

2 / Point sur les initiatives en faveur de la protection des chercheurs et de la liberté académique

Cornelia Woll donne la parole à Karoline Postel-Vinay et Marie Mendras pour ce point sur l'initiative en faveur de la protection des chercheurs et de la liberté académique.

Karoline Postel-Vinay remercie la présidente du CS pour cette invitation. À Sciences Po, la réincarcération de Faribah Adelkhah a jeté à nouveau une lumière violente sur le sujet des libertés académiques, par ailleurs très large. En France et en Europe, le sujet se décline de multiples manières. La réflexion au niveau européen était jusqu'à récemment assez centrée sur le rôle des chercheurs, de la recherche essentiellement, en termes d'excellence, de constitution d'un espace de recherche pouvant peser sur la scène académique internationale de plus en plus compétitive. Cette perception a évolué vers une prise de conscience que la recherche est aussi un thermomètre de la démocratie, qu'il existe un lien intrinsèque entre les activités des enseignants-chercheurs et la santé de la démocratie.

Karoline Postel-Vinay rappelle que, sous l'impulsion de la précédente présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, la déclaration de Bonn de 2020 a été promulguée, conçue comme un appel à la nécessité de protéger la liberté académique des chercheurs, et donc de protéger les chercheurs dans le libre exercice de leur métier. Cette année, c'est la France qui assure la présidence du Conseil de l'UE, et les 27 ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche se réuniront à Marseille les 8 et 9 mars prochains. Cette conférence sera suivie d'une déclaration qui devrait aller plus loin que la déclaration de Bonn en détaillant les principes de protection des chercheurs. Karoline Postel-Vinay souligne que Marie Mendras a alerté sur cette initiative et sur le fait qu'il y a une attente du côté des parties prenantes françaises et européennes pour faire des propositions. Marie Mendras prendra ensuite la parole pour détailler ces points.

Karoline Postel-Vinay complète son introduction en soulignant qu'il y a en réalité, pour Sciences Po deux échéances. La première, à très court terme, concerne la possibilité de contribuer à la déclaration finale de la conférence de Marseille, en mettant en avant des principes pour la protection des chercheurs. Karoline Postel-Vinay ajoute que cette échéance induit l'urgence de cette information ce jour. La seconde échéance est à moyen terme, s'agissant pour Sciences Po de se constituer en force de proposition pour réfléchir à une formalisation de la protection des chercheurs au niveau national, ce qui pourrait également servir, si ce n'est de modèle, au moins de base de discussions au niveau. Karoline Postel-Vinay explique que dans cette perspective, une discussion a été engagée au sein du département de science politique. Frédéric Ramel a ensuite informé les autres départements. Karoline Postel-Vinay remercie Frédéric Ramel pour cette action, et elle remercie également Guillaume Tusseau et Thierry Mayer, qui ont également relayé cette information au sein de leurs départements respectifs. Karoline Postel-Vinay indique qu'il s'agit d'un projet moins court terme, puisqu'il n'y a pas une échéance aussi rapprochée que la conférence de Marseille, et cela pourrait être l'objet d'un point à l'ordre du jour d'un prochain CS.

Marie Mendras indique en complément que ce qui a paru évident au début de cette année était justement un concours de circonstances qui faisait que ce sujet de la protection des chercheurs, qui fait partie évidemment du sujet des libertés académiques et de la liberté d'expression, était prégnant. Marie Mendras précise que

ce qui a alerté la communauté était au fond le fait que les enseignants-chercheurs sont nombreux à prendre des risques dans leur métier, et qu'il n'y a aucune convention, pouvant ressembler par exemple à celle des journalistes, permettant de prévenir, de garantir leur protection. Elle explique que plusieurs collègues lui ont parlé de cette conférence de Marseille avant même qu'elle soit annoncée, et qu'il y a clairement un désir du côté de la Commission européenne et d'un certain nombre de gouvernements d'aller plus loin que la déclaration de Bonn.

Marie Mendras souligne que c'est donc le moment pour Sciences Po de prendre cette initiative, et Mathias Vicherat et Guillaume Plantin ont tout de suite été intéressés par celle-ci. Marie Mendras précise qu'il y a cette fenêtre d'opportunité de la présidence française du Conseil de l'UE, et explique qu'il serait très bien, au niveau européen, d'avoir ne serait-ce qu'un paragraphe dans ce communiqué final de la conférence de Marseille. C'est la raison pour laquelle les membres du CS ont reçu cette page qui résume le propos, et qui permet d'avancer au niveau européen, à la fois au Parlement, au Conseil et à la Commission.

Marie Mendras indique que le thème dont elle et Karoline Postel-Vinay souhaitent discuter avec le Conseil scientifique après cette échéance de Marseille concerne la conception concrète de cette protection, au plan européen et au plan national, soit à la fois les aspects normatifs et les aspects pratiques.

Cornelia Woll remercie Karoline Postel-Vinay et Marie Mendras pour cette initiative, et passe la parole à Mathias Vicherat avant d'ouvrir aux questions.

Mathias Vicherat remercie également Karoline Postel-Vinay et Marie Mendras pour le travail réalisé. Il explique qu'il y a ce projet de position d'une page, qui sera retravaillé avec les services juridiques et Kate Vivian pour la direction des affaires internationales, puis qui sera diffusé dans le cadre du Conseil scientifique. Mathias Vicherat indique que l'idée est effectivement de le proposer via la présidence française pour qu'il y soit discuté lors de la réunion de Marseille, sur une dimension plutôt principielle. Il ajoute qu'en parallèle, l'idée est de travailler aussi avec le gouvernement français sur des dispositions réglementaires précises, qui peuvent aller du sujet de la protection des sources sur le même mode que les journalistes à un autre sujet, qui peut être par exemple la délivrance de passeports de service ou de passeports diplomatiques. Mathias Vicherat entend que le sujet peut être considéré comme sensible, puisqu'on peut penser qu'il y a une contrepartie liée au contrôle des autorités françaises, mais il indique que ce n'est pas forcément automatique, et il peut y avoir une délivrance de passeports de service ou de passeports diplomatiques pour protéger beaucoup plus les chercheurs sans pour autant qu'il y ait une logique de reporting ou de contrôle par les autorités françaises du travail de recherche réalisé.

Marie Mendras remercie à nouveau Frédéric Ramel, puisqu'il y a eu un effet positif à partir de la réunion qu'il a organisée avec Mathias Vicherat il y a quelques semaines. Elle souligne qu'il s'agissait d'une réunion où beaucoup de sujets importants ont pu être discutés, et notamment ce sujet de la protection.

Karoline Postel-Vinay ajoute en outre que lorsqu'on parle de chercheurs, cela concerne bien évidemment également les doctorants et les postdoctorants.

Mathias Vicherat reprend la parole pour apporter des précisions sur les cercles au sein desquels pourra être diffusé le projet. Il indique que le sujet a été évoqué au sein de CIVICA, dont les membres étaient intéressés, et qu'il en a parlé également à quelques membres de U7+, réseau mondial de 50 universités. Si ce sujet devait être pris comme un des éléments de réactivation d'U7+, cela susciterait beaucoup d'intérêt de la part de nombreux présidents d'universités étrangères. Mathias Vicherat indique qu'il revient donc à Sciences Po de commencer à modéliser ce sujet de manière un peu précise, et pas seulement sur de grands principes. Karoline Postel-Vinay remercie Mathias Vicherat pour cette précision très intéressante. Elle ajoute que certains des collègues dans des établissements français, particulièrement ceux avec lesquels Sciences Po est partenaire, sont également intéressés, et présentent différentes initiatives. Le sujet est très pertinent et d'actualité, et il y a donc d'autres initiatives qui ont pris forme en France par ailleurs (Paris-Diderot, l'INALCO, etc.). Karoline Postel-Vinay estime qu'il y aura un moment où il faudra aussi prendre contact avec ces établissements.

3 / Présentation de Civica

Kate Vivian remercie Cornelia Woll pour cette opportunité de faire un bilan des trois années de CIVICA 1 avant de parler des perspectives potentielles pour CIVICA 2, qui s'ouvrirait à partir d'octobre 2022.

Kate Vivian rappelle tout d'abord que CIVICA a été l'une des 17 alliances pilotes soutenues à l'été 2019 dans le cadre du programme initial des universités européennes sur financement Erasmus+. On atteint bientôt la fin de cette première phase, qui a été très réussie sur le plan de l'expérimentation et de la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités conjointes avec les partenaires à travers l'alliance, à plusieurs échelles.

Premièrement, sur le plan de la gouvernance et des structures en place, car travailler sur une alliance de neuf universités de manière très active avec une volonté d'aller vers une intégration de certains des contenus conjoints n'a pas été une mince affaire. Deuxièmement, sur la production des contenus conjoints et des activités conjointes. Et ensuite, bien évidemment sur le volet recherche. En effet, CIVICA est un animal qui avance avec deux pattes : Erasmus+, plutôt éducation, et CIVICA Research, pilotée par Guillaume Plantin et Carsten Schneider à CEU.

Lors de cette première phase qui s'achève, CIVICA a porté les quatre thématiques interdisciplinaires qui lui étaient chères, constituant le fond intellectuel de tout ce que CIVICA a cherché à mettre en œuvre. Sur la mise en œuvre, de nouveaux formats innovants ont été testés pour atteindre de nouveaux objectifs de coopération internationale et pédagogique. Kate Vivian indique que CIVICA a pu bénéficier pendant toute cette première phase de trois types de financement : des fonds Erasmus+ sur le volet éducation, des fonds Horizon 2020 pour CIVICA Research, ainsi qu'un financement assez généreux de la part du gouvernement français, pour des raisons politiques évidentes, via l'ANR. Ceci a permis d'atteindre un budget total pour l'alliance de 6 millions sur Erasmus+, 2 millions pour le fonds de recherche, et 1 million

supplémentaire via l'ANR pour Sciences Po. Kate Vivian rappelle que Sciences Po a été l'université coordinatrice, ce qui a permis, dans le volet très ample d'activités menées à bien durant cette première phase, d'obtenir une subvention totale de 2,2 millions d'euros sur Erasmus+.

Kate Vivian aborde ensuite les premiers éléments de réussite de cette première phase. Elle précise que bien que cette phase ait commencé officiellement à l'été 2019, les activités conjointes ont vraiment pu prendre corps à partir de septembre 2020, soit deux années d'activité à ce jour, et de franches réussites malgré ce court délai. Kate Vivian souligne que tous les objectifs ont été atteints, tels qu'ils avaient été promis à la Commission européenne, et celle-ci a émis une évaluation très positive au niveau du mid-term report, ce qui a bien évidemment encouragé à continuer et faire davantage sur le même élan.

Kate Vivian présente ensuite une vue d'ensemble des activités flagship menées dans le cadre de CIVICA sur le plan éducation/formation, et sur le plan de la recherche. Elle explique que les activités dans le cadre de CIVICA s'adressent à toutes les échelles des comités étudiants. Au niveau du bachelor a par exemple été lancé le Engage track, qui permet à des étudiants de niveau undergraduate à travers l'alliance d'obtenir un certificat grâce à des éléments de mobilité, des cours en termes d'engagement civique à travers l'alliance, et de sortir avec une valorisation de cette expérience et de ces acquis. Kate Vivian indique qu'ont aussi pu être menées à bien deux European Week à Stockholm et à Milan. Ont aussi pu être boostés de 30 % les échanges étudiants au niveau bachelor au sein de l'alliance.

Au niveau du Master, le grand flagship course ou multicampus course a été lancé, qui réunit les neuf universités au sein d'un objet pédagogique extrêmement innovant, et donc difficile à mettre en œuvre, mais assez stimulant, sur le futur de l'Europe. Il a rassemblé plus de 220 étudiants et 13 enseignants-chercheurs à travers l'alliance. La plateforme CIVICA.eu a aussi été développée, qui est la plateforme collaborative digitale à disposition de l'ensemble de l'alliance et de toutes ses communautés, et qui soutient notamment les actions conjointes. Trois nouveaux cours bilatéraux ont aussi été lancés.

Au niveau du PhD, un PhD course catalogue a été ouvert, permettant d'accéder à plus de 120 cours ou séminaires à l'ensemble des doctorants à travers l'alliance. Une première summer school s'est aussi tenue à Florence à l'été 2021 pour les doctorants de l'alliance. Des initiatives étudiantes ont aussi été lancées autour des ambassadeurs étudiants, et une debating society au niveau de l'alliance, qui s'appelle « Future EU », qui est liée aussi à l'ensemble des conférences publiques que CIVICA a pu lancer à travers l'Europe, majoritairement en digital, mais qui ont pu rassembler plus de 1000 participants internes et externes à travers l'alliance sur un certain nombre d'enjeux en lien avec les quatre thématiques de CIVICA.

Sur le volet CIVICA Research, Kate Vivian indique que le dispositif est un peu plus jeune, lancé seulement en janvier 2021 grâce au fonds Horizon 2020. Ce volet de l'action de CIVICA comporte son propre lot de work packages et d'activités, dont le flagship principal est le soutien de 11 projets de recherche conjoints au sein de CIVICA,

qui ont été financés en mai 2021, et dont les chercheurs de Sciences Po ont pu bénéficier.

Kate Vivian passe ensuite à la phase suivante, indiquant tout d'abord qu'à la fin de l'année 2021, le nouvel appel à projets pour les alliances existantes a été publié, avec une volonté à la fois politique et financière assez fortement affichée pour faire de ces alliances universitaires des piliers de l'enseignement supérieur en Europe, avec également une volonté assez forte de les élargir. L'objectif affiché de la Commission est d'inclure 10 % des universités sur le continent au sein d'alliances structurées. Il y avait donc une incitation très forte à l'élargissement géographique et partenarial des alliances déjà existantes pour le nouvel appel à projets, et notamment financière. Sciences Po a choisi de répondre à cette incitation.

Kate Vivian aborde ensuite les évolutions structurelles pour CIVICA. Premièrement, cette incitation à l'élargissement a été suivie, les présidents de l'alliance se sont mis d'accord pour inclure deux nouveaux membres. C'est évidemment un changement structurel important, mais qui a permis d'atteindre le budget grâce à la subvention de 14,4 millions d'euros pour l'alliance — versus 6 millions pour la première phase. La subvention se serait élevée à seulement 8 millions si l'alliance n'avait pas choisi de s'élargir. Sur cette base, un travail approfondi a été fait à travers les différentes institutions et universités membres de CIVICA pour identifier de potentiels nouveaux partenaires. Kate Vivian souligne que la tâche s'est avérée assez difficile, en raison de deux contraintes fortes. Premièrement, il fallait que les universités sélectionnées soient spécialisées en sciences sociales — c'est le parti pris fort de CIVICA, qui participe à sa valeur ajoutée. La deuxième contrainte reposait sur le fait que ces universités ne devaient pas être inscrites dans d'autres alliances existantes. Le critère géopolitique était également important, en termes de ne pas doubler une institution dans un pays déjà existant — il fallait que ce soient deux nouveaux pays, avec une volonté par ailleurs assez forte de l'alliance de s'élargir notamment à l'est, ce qui a quelque peu guidé les décisions.

Kate Vivian explique que suite à beaucoup de discussions et de débats, deux candidats se sont avérés les meilleurs pour cette intégration : IE University à Madrid et la Warsaw School of Economics à Varsovie. Ce sont deux partenaires historiques de Sciences Po, mais qui sont également très connus par les partenaires à travers le réseau. Il a collectivement semblé qu'il s'agit des meilleurs choix, mais Kate Vivian souligne qu'il y a un fort renforcement sur les questions de business, de management et d'économie avec l'ajout de ces deux nouveaux partenaires, qui viennent s'ajouter à d'autres business schools déjà présentes au sein de l'alliance. C'est donc un choix qui a été fait en connaissance de cause, d'ailleurs davantage porté par l'université de Varsovie que par IE, qui a été une business school pure, mais s'élargit année après année vers les sciences sociales telles qu'enseignées à Sciences Po.

La deuxième évolution structurelle concerne l'ajout de nouveaux work packages, puisque la logique veut que chaque institution soit leader d'un work package au sein de l'alliance. Kate Vivian indique que deux nouveaux axes de développement ont été identifiés pour la prochaine phase — période allant d'octobre 2022 à fin 2026, avec une forte probabilité d'un ajout de deux années supplémentaires. Les deux axes de

développement sont : le renforcement et l'élargissement de tout ce qui a été testé lors de cette première phase de deux années, et de nouvelles perspectives de développement, soumises ce jour pour discussion. Il s'agit de renforcer notamment les liens entre les bibliothèques des universités de l'alliance — axe phare de la prochaine phase, fortement poussé par Sciences Po et son directeur, mais aussi par le nouveau directeur de la DRIS, Marc Martinez, qui est extrêmement enthousiaste à cette opportunité de pouvoir faciliter les accès à toutes les communautés. Le deuxième grand axe de développement concerne le renforcement des outils et des ressources numériques qui sont à disposition de l'alliance, et d'en faire des objets transférables aussi dans les institutions. En outre, fort de l'apprentissage entrepris lors de la première phase, de nouvelles activités conjointes seront menées, avec un axe fort sur la mobilité doctorale, postdoctorale et des chercheurs de la faculté. De nouvelles summer schools seront aussi organisées pour tous les niveaux des étudiants, car il y a une forte appétence. Enfin, il s'agit également d'accompagner la montée en puissance de CIVICA Research grâce aux fonds supplémentaires. Erasmus+ est là pour soutenir tout ce développement. Kate Vivian explique que dans le cadre d'Erasmus+, Sciences Po peut espérer obtenir une subvention pour les quatre années à venir de 3,5 millions, souhaitablement renforcés l'ANR.

Cornelia Woll remercie Kate Vivian pour sa présentation, et la direction des affaires internationales, la direction scientifique et toutes les autres directions ayant contribué à ce grand chantier, ainsi qu'au secrétariat de CIVICA pour tout le travail très lourd pour pouvoir prolonger cette expérience. Cornelia Woll invite ensuite les membres à poser leurs questions.

Florence Haegel demande des précisions quant à ce qui a fonctionné ou non lors de cette première phase de CIVICA.

Eberhard Kienle évoque une question déjà posée, souhaitant la poser à nouveau : y a-t-il des moyens, à ce stade, d'élargir CIVICA à des institutions en dehors de l'Union européenne ? Il explique que la démarche actuelle tend à renforcer les aires géographiques, et indique qu'il y aurait peut-être des partenariats à envisager hors UE, si les financements de CIVICA le permettent.

Kate Vivian répond tout d'abord à Florence Haegel, commençant par ce qui a moins fonctionné qu'espéré. Kate Vivian indique ainsi que même si les mobilités ont pu être boostées de 30 %, ceci est explicable en partie par le contexte pandémique, beaucoup d'étudiants s'étant reportés sur l'Europe plutôt qu'ailleurs. Cet effet plutôt mécanique appelle à être vigilant sur ce point pour la prochaine phase, afin de revenir à renforcer encore davantage cette mobilité physique des étudiants, des doctorants et de la faculté, qu'il y a moins eu la possibilité de pousser de manière générale pendant la première phase de CIVICA.

Kate Vivian évoque ensuite un autre volet assez lourd à porter, s'agissant de la question du contenu joint, et notamment du contenu pédagogique. Le multicampus course a été une innovation importante, puisque c'est un dispositif qui n'existe nulle part ailleurs — il s'agit en effet d'un cours donné en live dans neuf institutions avec des étudiants physiquement sur place et des enseignants-chercheurs en binômes sur

chaque séance. Kate Vivian souligne que cet objet est à la fois merveilleux et très compliqué, et indique que l'expérience montre qu'il a peut-être été présomptueux de vouloir faire quelque chose dans les neuf institutions en temps réel, alors qu'il y a peut-être moyen de trouver des formats plus simples. Un travail est en cours pour essayer de trouver un juste milieu sans mettre les institutions collectivement en difficulté sur de nouveaux multicampus courses, qui en fait sont très intéressants sur le papier, mais posent de réelles difficultés dans la mise en œuvre.

Enfin, Kate Vivian indique qu'un des points ayant moins fonctionné en raison de ressources insuffisantes et d'une démarche d'expérimentation concerne le fait de faire connaître CIVICA. Elle ajoute que le souhait est d'élargir la connaissance de CIVICA, mais la participation des étudiants a été trop peu nombreuse puisqu'il s'agissait d'un format pilote. La volonté est de pouvoir faire bénéficier plus d'étudiants, plus de salariés, plus de personnes de la faculté au sein de l'alliance, de toutes les initiatives. Cela nécessite de la communication très renforcée à travers l'alliance. Charge à Sciences Po de diffuser les ressources mises à disposition au sein de l'institution pour faire bénéficier davantage les personnes des activités de CIVICA.

Kate Vivian répond ensuite à Eberhard Kienle sur la question concernant les partenariats. Elle indique, s'agissant de la London School of Economics, que celle-ci était devenue full member durant la phase une après avoir été associate partner, et redevient associate partner à cause du Brexit pour Erasmus+. L'espoir est que la LSE reste full member sur Horizon 2020 et sur CIVICA Research, les dispositions étant un peu différentes. Kate Vivian indique que CIVICA aura donc déjà un associate partner hors UE. Kate Vivian ajoute qu'un objectif de la prochaine phase est de voir comment mieux faire porter la voix de CIVICA à l'extérieur de l'alliance, en y intégrant des membres. Quelques discussions sont en cours, par exemple avec l'INSP en France, mais également avec le Collège de Bruges. Il existe aussi une possibilité éventuelle avec le Graduate Institute à Genève, qui aurait un intérêt quant à l'aspect de plus en plus business de CIVICA, comme évoqué précédemment. Il y a donc une volonté d'intégrer des partenaires sous un autre statut dans cette alliance. Kate Vivian aborde un autre volet de la coopération internationale de CIVICA permettant de contourner les contraintes de la Commission européenne tout en ayant des membres universitaires en dehors du continent européen : l'International Partners Board. Il s'agit d'une structure de gouvernance qui prendra pleinement son rôle durant la prochaine phase de CIVICA, qui a été incubée durant la première phase. Il s'agit d'une sorte d'advisory board international pour CIVICA, avec six ou sept partenaires du monde entier au niveau présidentiel, qui permettra d'avoir une supervision des activités, mais également de dire que s'il y a un endroit où il faut discuter de sciences sociales ou de l'approche européenne en matière de sciences sociales, c'est bien CIVICA. Cela permettra aussi de donner de la visibilité à la force de CIVICA en la matière à ces partenaires hors UE, qui ne seraient pas directement associés aux activités de l'alliance, mais en bénéficieraient néanmoins dans le cadre des discussions et engagements.

Mathias Vicherat intervient à son tour et indique s'agissant de l'accès aux bibliothèques qu'il s'agit d'un élément de tangibilité de CIVICA, qui aujourd'hui est

assez institutionnel, même s'il y a un cours commun aux différentes écoles pour 180 élèves. La possibilité d'avoir une carte de bibliothèque qui permette l'accès aux étudiants, aux enseignants et à l'ensemble des membres du réseau à toutes les bibliothèques, y compris un accès numérique, n'est pas sans poser de questions juridiques et financières, mais Mathias Vicherat souligne que c'est bien l'objectif pour faire en sorte qu'il y ait des éléments très concrets de l'alliance européenne. C'est donc bien une priorité de CIVICA.

Cornelia Woll demande comment CIVICA travaille sur les cours intercampus, quels sont les interlocuteurs et comment sont inclus celles et ceux qui sont intéressés à participer. Elle précise, s'agissant du multicampus course Future of Europe, qu'il est frappant de constater que Sciences Po dispose d'un interlocuteur, mais pas les collègues travaillant sur l'Europe et son avenir, notamment au CEE, mais peut-être aussi ailleurs. Cornelia Woll souligne avoir entendu un peu de déception de la part de collègues qui auraient pu être impliqués et ne le sont pas, et elle demande donc comment sont coordonnées ces initiatives au sein de Sciences Po.

Kate Vivian répond qu'il s'agit effectivement d'un point à améliorer, rejoignant la manière dont a été construit ce projet pilote du multicampus course, qui n'était pas totalement satisfaisante. Kate Vivian indique qu'il s'agit d'un cours qui a été donné à PSIA, et ajoute qu'il s'agit un peu du jeu de ce partage institutionnel où chacun a le leadership d'un work package. La souveraineté est ainsi partagée, et CIVICA n'est pas toujours totalement maître dans les décisions prises. Kate Vivian explique que sur le volet de la construction de ce cours, en lien aussi avec la communication de CIVICA en interne à Sciences Po, il y a vraiment beaucoup à gagner et à améliorer pour faire en sorte que ces opportunités soient bien partagées avant que le top soit donné à quelqu'un d'autre. Kate Vivian indique que puisque CIVICA a encore six ans devant elle, l'alliance pourra certainement avoir des fonctionnements plus fluides, avec plus d'avance sur les décisions prises effectivement, ce qui n'a pas été permis par la période et les erreurs possibles commises par les uns et les autres lors de cette première phase expérimentale.

4 / Avis sur la mutation d'une chargée de recherches CNRS au CEE, Isabelle Guinaudeau

Florence Haegel indique qu'Isabelle Guinaudeau, chargée de recherches au CNRS, actuellement en poste à Bordeaux au centre Émile Durkheim, demande son rattachement au centre d'études européennes et de politique comparée. Florence Haegel explique qu'Isabelle Guinaudeau est une jeune chercheuse très internationalisée, qui a beaucoup développé les collaborations franco-allemandes. Isabelle Guinaudeau est depuis longtemps une compagne de route du CEE, puisqu'elle est très proche d'un certain nombre de ses chercheurs, comme Emiliano Grossman avec lequel elle vient de publier un ouvrage chez Oxford University Press, mais aussi Caterina Froio. Florence Haegel ajoute qu'Isabelle Guinaudeau répond parfaitement aux dynamiques de recherche du CEE, puisque c'est une comparatiste : elle travaille toujours sur des données comparatives dans le cadre européen, et tous ses travaux portent sur l'articulation entre les comportements politiques, les partis politiques, et

les politiques publiques. Florence Haegel souligne qu'il est donc très intéressant pour le CEE d'avoir quelqu'un qui, compte tenu des différents axes du centre, va pouvoir faire du lien entre d'un côté des spécialistes de politiques publiques et de l'autre des spécialistes de la compétition politique. Isabelle Guinaudeau a un profil de recherche quantitativiste, et Florence Haegel indique que la chercheuse a un solide dossier de publications. Florence Haegel conclut son propos en indiquant qu'il était très naturel pour le conseil d'unité du laboratoire de répondre positivement à cette demande de rattachement. Florence Haegel rappelle enfin que la chercheuse est une femme, soulignant l'importance de féminiser la communauté académique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la mutation d'une chargée de recherche CNRS au CEE, Isabelle Guinaudeau.

Mathias Vicherat souligne, s'agissant de la question de la féminisation évoquée par Florence Haegel, qu'il faut impulser un électrochoc pour parvenir à davantage de mixité. Il indique qu'il y a un sujet de déséquilibre du stock, et ajoute qu'il faudrait que les flux ne le soient pas, et qu'ils compensent au contraire le stock déséquilibré. Mathias Vicherat rappelle que l'année dernière n'a pas été fameuse dans ce domaine, puisqu'il y a eu un tiers de femmes recrutées pour deux tiers d'hommes. Par conséquent, Mathias Vicherat souhaiterait avoir un point sur chaque centre pour savoir où les choses en sont s'agissant des enseignants-chercheurs de catégorie A et de catégorie B. Mathias Vicherat indique qu'il n'acceptera pas, dans certains centres où il y a vraiment un différentiel trop fort, de recrutements d'hommes. Mathias Vicherat tient à poser ce principe, sans lequel il estime que la mixité ne pourra être atteinte. Mathias Vicherat souhaite donc, une fois les éléments d'informations par centre obtenus, pouvoir avoir une approche et des décisions fermes sur le sujet.

5/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des Universités (poste public) en sociologie

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des Universités (poste public) en sociologie.

6/ Avis sur la modification de la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des universités (poste public) en science politique, profil relations internationales et multilatéralisme

Frédéric Ramel présente la modification du comité de sélection, rendue nécessaire par le désistement d'un membre externe. Il a donc été proposé à Amandine Orsini de siéger, ce qui permet de réintroduire une femme dans la composition du comité, qui est par conséquent paritaire à l'échelle globale. Frédéric Ramel explique en revanche que du côté interne, il n'y a qu'une femme, bien qu'il se soit mobilisé pour intégrer plus de femmes en interne. Il y a donc une parité globale qui est respectée, mais il n'y a en effet qu'une femme en interne. Frédéric Ramel rebondit sur ce qu'a dit Mathias Vicherat du point de vue du recrutement, soulignant qu'il est bien précisé dans la fiche

de poste que ce sont des femmes qui sont recherchées. Frédéric Ramel ajoute que les internationalistes du CERI ne sont jusqu'alors que des hommes, à une exception près. Frédéric Ramel souligne qu'il sera particulièrement attentif à essayer de recruter une femme.

Séverine Dusollier reprend la parole, en précisant qu'elle ne formule pas une critique à propos de ce comité en particulier. Elle explique que le fait qu'il y ait déjà une absence de parité au sein des unités ou des départements conduit les femmes à devoir faire deux fois plus acte de présence dans les comités que les collègues masculins, ce qui est également problématique. Séverine Dusollier estime qu'il faudrait réfléchir à cet élément également, qui fait en sorte qu'on n'arrive pas à la parité. Les candidates voient peut-être ces annonces de postes et ces compositions de comités comme reflétant un manque de parité au sein de l'unité ou du centre de recherche qu'elles souhaitent intégrer. Séverine Dusollier indique que ce sont des éléments auxquels il faut être attentif, très en amont de la décision de vouloir en priorité engager une femme. Séverine Dusollier comprend toutefois les raisons, prenant l'exemple du droit, où il y a moins de femmes que d'hommes parmi les professeurs, les femmes se retrouvant par conséquent avec une charge supplémentaire, sans aucune compensation par ailleurs.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la modification de la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des universités (poste public) en science politique, profil relations internationales et multilatéralisme.

7/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en sociologie, profil sociologie du crime, déviance, corruption

Emanuele Ferragina remarque que sur la fiche de poste, il est écrit « le département de sociologie recrute », ce qui diffère de la formulation habituelle, puisque ce sont les centres de recherche qui recrutent. Il s'étonne en outre que le bureau du département de sociologie n'ait pas été consulté.

Jeanne Lazarus rappelle qu'il est prévu, pour des recrutements en sociologie, que les directeurs d'unité s'adressent à la directrice du département pour évoquer le contenu des fiches, en particulier sur l'enseignement. Le bureau du département n'est pas consulté. Dans le cas précis, Florence Haegel a effectivement pris contact avec Jeanne Lazarus en amont de la présentation au conseil scientifique de cette fiche de poste.

Florence Haegel indique que la personne recrutée sera rattachée au département de sociologie, et elle estime qu'en termes de diffusion internationale, il est important de mettre en avant le département en tant que tel, ce qui est plus compréhensible pour les collègues internationaux. Florence Haegel confirme que c'est bien le CEE qui recrute et que la personne retenue sera accueillie au CEE, et affiliée au département de sociologie.

Mirna Safi indique que par souci de cohérence avec les autres fiches de postes en sociologie, elle souhaiterait que la formulation soit revue, de manière à indiquer que c'est le CEE qui recrute.

Cornelia Woll propose la fiche de poste à la validation, sous réserve de la modification indiquée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en sociologie, profil sociologie du crime, déviance, corruption.

8/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en économie, profil finance internationale

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en économie, profil finance internationale.

9/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en économie, profil macroéconomie quantitative appliquée

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en économie, profil macroéconomie quantitative appliquée.

10/ Présentation par chaque discipline des critères pour la sélection des ATER

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les critères de sélection des ATER pour chaque discipline.

11/ Questions diverses

Carole Jourdan indique qu'un appel à candidatures a été lancé et diffusé la semaine dernière pour le poste de doyen de l'École urbaine. La date préférentielle de limite de candidature est affichée au 15 mars. Carole Jourdan précise que le comité est encore en cours de finalisation, et elle en partagera la composition dès qu'elle sera terminée.

Mathias Vicherat indique que la fiche de poste pour la direction de la formation et de la recherche (DFR) a été finalisée, que le comité de recherche est constitué : il s'agit d'un comité paritaire, incluant des membres observateurs (un et une étudiante, un et une doctorante). La date limite des candidatures est fixée au 8 avril.

Cornelia Woll passe au second point des questions diverses, qui concerne des modifications pour la procédure de tenure track en sociologie. Jeanne Lazarus explique qu'a été votée en assemblée générale du département la modification suivante : le passage de trois à cinq lettres d'évaluateurs extérieurs, afin d'avoir une procédure qui inclue davantage des évaluations externes.

Mathias Vicherat indique qu'il souhaiterait ouvrir une discussion large sur l'ouverture des postes à venir, afin de définir des thématiques prioritaires, et ce avant le terme de l'actuel plan de recrutement.

12 / Avis sur les demandes de promotion des enseignants-chercheurs, campagne 2022

Carole Jourdan précise que cette année, sept demandes ont été enregistrées pour l'accès à la première classe (contre dix l'an dernier), deux demandes pour l'accès au premier échelon de la classe exceptionnelle (comme l'année dernière) et trois demandes pour l'accès au second échelon (contre cinq l'an dernier). Carole Jourdan indique qu'il y a donc un total de douze demandes, contre dix-sept demandes en 2021, également en 2020, et quatorze en 2019. Elle ajoute qu'il y a huit demandes de la part d'hommes et quatre de la part de femmes (66 % et 33 %), ce qui représente à peu près la répartition femmes-hommes au sein du corps des Professeurs des Universités. Carole Jourdan précise aussi que cette année, la proportion des demandes de femmes est en augmentation par rapport aux années précédentes, malgré la baisse du nombre total de demandes de promotion. Carole Jourdan explique que suite au Conseil scientifique, les dossiers de promotion seront validés, puis seront examinés par les différentes sections CNU. Les quotas établissements seront communiqués en principe à la fin du mois de mars, la décision des sections CNU sera connue courant juin, ce qui permettra de faire les évaluations pour les dossiers restants au niveau de l'établissement durant l'été, et avec un CS dédié aux promotions à prévoir à la rentrée.

Jeanne Lazarus se demande s'il ne serait pas nécessaire de définir des critères collectifs, notamment pour le passage de la première classe à la deuxième classe, qui est celui où il y a le plus de demandes, et non pas seulement des critères disciplinaires. En effet, certaines disciplines sont désavantagées en termes de nombre de collègues présents au CS. Les critères collectifs pourraient tenir compte de l'engagement des personnes dans l'institution. Jeanne Lazarus estime qu'il est important de pouvoir en discuter en amont, et non pas le jour même avec les candidatures sous les yeux. Jeanne Lazarus propose de consacrer un temps avant le vote de l'automne pour avoir cette discussion.

Thierry Mayer confirme l'importance d'avoir une discussion sur le sujet, plutôt que de se retrouver effectivement quelques semaines avant à devoir en débattre de manière un peu précipitée.

Eberhard Kienle intervient pour appuyer la demande de Jeanne Lazarus.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les demandes de promotion des enseignants-chercheurs, campagne 2022.

13/ Présentation du dispositif de prime individuelle du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (en remplacement de la PEDR)

Carole Jourdan présente ce changement règlementaire suite aux annonces faites dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, indiquant que les textes sont disponibles sur le drive. Le dispositif modifie substantiellement le régime indemnitaire qui était applicable jusqu'à présent aux Professeurs des Universités et Maîtres de conférences. L'entrée en vigueur du nouveau dispositif a été fixée au 1^{er} janvier 2022, mais l'ensemble des éléments n'a pas encore été transmis par le ministère, ce qui nécessitera une mise en œuvre progressive au cours de l'année. Carole Jourdan indique que le premier élément à signaler concerne la suppression de la prime de recherche et d'enseignement supérieur, qui sera désormais le volet 1 du RIPEC, et sera une prime versée mensuellement. Pour les personnes concernées au sein de Sciences Po, elle sera passée dans les paies sur le mois de mars. La prime sera mensualisée, et elle est également revalorisée : auparavant, la prime s'élevait à 1840 euros annuels, et elle passe cette année à 2800 euros bruts annuels. À l'horizon 2027, cette prime aura un montant de 6400 euros, avec une montée progressive sur les années à venir. Ce volet 1 du RIPEC concerne l'ensemble des Professeurs des Universités et Maîtres de conférences.

Carole Jourdan explique ensuite que le volet 3 a également un fort impact, puisqu'il concerne la suppression de l'ancienne PEDR. Il n'y aura donc cette année pas de campagne pour candidater à la PEDR, mais il y aura tout de même une campagne pour candidater à une prime individuelle. Carole Jourdan indique qu'il y aura donc encore une partie de démarche individuelle sur le régime indemnitaire. La campagne pour 2022 s'ouvrira le 3 mars jusqu'au 31 mars, et une communication sera faite de la part du pôle académique à l'attention de toutes les personnes concernées pour les informer de cette nouvelle procédure. Désormais, il s'agira d'une prime triennale (alors que la PEDR était attribuée pour quatre ans). Il y aura toujours un rapport d'activité à renseigner, qui concernera la période des quatre années précédant l'année au cours de laquelle la candidature est faite. Une évaluation sera faite sur trois critères : l'enseignement, la recherche, et la participation aux tâches d'intérêt général. Carole Jourdan explique que le changement majeur concerne le fait que désormais, il y aura une évaluation qui sera à valider au niveau du Conseil scientifique, qui devra émettre un avis et une note sur chacun des dossiers, après leur évaluation par deux rapporteurs. La liste des rapporteurs sera également à valider par le Conseil scientifique.

Carole Jourdan indique qu'en termes de calendrier, la campagne sera ouverte au mois de mars, et la validation des rapporteurs sera soumise au CS lors de la réunion du mois d'avril. Ensuite, les notes attribuées devront être validées et transmises au ministère avant le 20 mai. Pour le Conseil scientifique du 20 mai, il y aura donc à l'ordre du jour

l'évaluation des dossiers individuels qui auront été déposés. Ensuite, ces évaluations seront transmises aux sections CNU, qui elles aussi auront à évaluer les dossiers sur les mêmes trois items mentionnés précédemment. Cette évaluation se fera entre le mois de juin et la fin du mois de septembre. C'est ensuite le directeur qui décidera de l'attribution des primes individuelles. Carole Jourdan rappelle que jusqu'à présent, il y avait deux montants pour la PEDR. Le sujet sera rediscuté, mais le schéma devrait rester identique. La volonté du ministère est d'élargir les bénéficiaires de la PEDR pour atteindre 45 % de la population éligible. Carole Jourdan précise que l'objectif est déjà dépassé, puisqu'aujourd'hui 49 % de la population des Professeurs des Universités à Sciences Po sont bénéficiaires de la PEDR. Les quotas devraient donc rester identiques.

Carole Jourdan précise aussi que les personnes dont la PEDR va arriver à échéance en 2022 ne pourront pas candidater cette année à la campagne, et qu'il y aura une année de carence. Il faudra donc qu'ils attendent l'année prochaine pour pouvoir bénéficier à nouveau d'une prime individuelle.

Frédéric Ramel aborde un point de procédure, indiquant que jusqu'à présent, c'était le CNU qui commençait, puis les dossiers revenaient au Conseil scientifique. Il indique qu'en section 04, un travail avait été fait sur les critères. Il suggère qu'une discussion ait lieu sur la définition de ces critères, soulignant d'ailleurs que les collègues ont la possibilité de choisir l'un des trois items qu'ils veulent mettre en avant pour bénéficier de cette prime. Il y a donc aussi une question d'évaluation sur la pondération des trois critères lorsque les évaluateurs procéderont à l'évaluation finale. Frédéric Ramel demande aussi si la répartition de contingents autour d'un pourcentage A, B et C est bien amenée à disparaître. Il souligne que c'était un enjeu particulier dans l'évaluation des collègues, puisque certaines personnes se retrouvaient en B ou C en raison de la question des quotas, alors qu'ils avaient un excellent dossier.

Carole Jourdan indique que la prime sera effectivement attribuée sur un des trois items. Elle ajoute qu'au final, ce sera au directeur de déterminer sur quel item la prime sera attribuée, ou s'il s'agira d'une attribution en lien avec l'aspect général de la carrière. Carole Jourdan précise que lors du renouvellement, il ne faudra toutefois pas être sur le même motif, sinon il faudra respecter une période de carence d'un an. Carole Jourdan répète que la prime sera effectivement attribuée au vu plus particulièrement d'un des items in fine. Elle souligne toutefois que ce n'est pas au choix de l'enseignant-chercheur, mais de la direction d'établissement. S'agissant des contingents, Carole Jourdan indique qu'il n'y a a priori plus rien d'affiché dans le décret et dans l'arrêté. En revanche, dans les lignes directrices de gestion du ministère reçues ce jour, le ministère pose tout de même des tendances pour les appréciations afin que tous les dossiers ne se retrouvent pas avec des A sur l'ensemble des items d'évaluation.

Fabrice Melleray intervient à son tour pour répondre à Frédéric Ramel. Il indique qu'il n'y a jamais eu de texte prévoyant le quota 20/30/50, mais que c'était le paramétrage de l'application informatique. Fabrice Melleray explique qu'il attend de voir quel sera le paramétrage de l'application informatique pour savoir si ce sera la même chose, ou si des changements seront observés. Il ajoute qu'auparavant, ce paramétrage conduisait à ce que dans toutes les sections du CNU, un C soit attribué à des dossiers

qui pour la plupart étaient excellents, et donc induisaient une démotivation importante de tous les collègues.

Cornelia Woll indique que cette question n'est pas soumise au vote, puisqu'il ne s'agissait que d'une information. Elle souligne en revanche qu'il s'agit d'un changement significatif pour les personnes concernées. S'agissant de la mise en œuvre de la campagne à venir, Cornelia Woll assure que les personnes concernées seront également informées.

14/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jessica Eichler

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jessica Eichler.

15/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Lorenzo Barrault-Stella

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Lorenzo Barrault-Stella.

Bénédicte Barbé prend la parole pour souligner qu'il s'agissait du dernier Conseil scientifique sous la présidence de Cornelia Woll, qu'elle remercie pour ces quelques années de travail très productives et toujours très agréables.

Cornelia Woll remercie l'ensemble des membres du Conseil scientifique, soulignant l'honneur qu'elle a eu de présider cette instance. Elle indique que lors de la prochaine séance du Conseil scientifique, Guillaume Plantin proposera une solution de transition pour la présidence du Conseil scientifique. En effet, en l'absence du président ou de la présidente, il est prévu par les statuts que le doyen d'âge préside la séance. Eberhard Kienle a accepté cette responsabilité.